

LE 16 AVRIL 2018  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE MIRABEL

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel, tenue dans la salle du conseil municipal, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, le lundi seize avril deux mille dix-huit, à dix-neuf heures, sous la présidence de M. le maire, Jean Bouchard.

**Sont présents les conseillers et conseillères :**

MM. Robert Charron  
François Bélanger  
Patrick Charbonneau  
Mmes Isabelle Gauthier  
Francine Charles  
M. Marc Laurin

**Sont également présentes :**

Mmes Louise Lavoie, directrice générale adjointe  
Suzanne Mireault, greffière

**Sont absents le conseiller et conseillère :**

Mme Guylaine Coursol  
M. Michel Lauzon

**Est également absent :**

M. Mario Boily, directeur général

<b>314-04-2018</b>	<b>Acquisition des lots 2 655 349 et 2 655 352 (13778 à 13790, boulevard du Curé-Labelle), dans le secteur de Saint-Janvier, de Société en commandite DNN du Québec. (G7 100 N15153 # 102949)</b>
--------------------	---

Il est proposé et résolu unanimement :

D'acquérir, de Société en commandite DNN du Québec ou de tout autre propriétaire, pour le prix de 780 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, les lots 2 655 349 et 2 655 352 avec bâtisse érigée portant les numéros civiques 13778 à 13790, boulevard du Curé-Labelle, dans le secteur de Saint-Janvier, le tout aux conditions prévues au terme d'une offre d'achat, datée du 5 avril 2018 et d'une contre-proposition CP1 dûment acceptée en date du 11 avril 2018, lesquelles sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De mandater le notaire Me Pierre Chartrand pour préparer l'acte de vente et les autres documents nécessaires.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente et les autres documents nécessaires.

D'imputer cette dépense au fonds de roulement de la Ville de Mirabel, remboursable sur une période de 10 ans.

<b>315-04-2018    Levée de la séance.</b>
---

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit et est levée.

---

Jean Bouchard, maire

---

Suzanne Mireault, greffière